

Diacre et fonctionnaire

Inscrire l'Église dans le cadre de la laïcité

Alain Pinoges / Ciric

Comme le montrent les débats qui ressurgissent chaque fois que la laïcité est en jeu, le terme même se prête à diverses interprétations. Rien d'étonnant à cela, si l'on songe que la loi de 1905 était déjà le produit d'une histoire conflictuelle. Comme le dit justement Emile Poulat: «Une histoire, deux mémoires, c'est le lot de tout conflit»¹ Au-delà de l'aspect historique et de ses traces, on peut donner au mot un strict contenu juridique et politique: la séparation des pouvoirs temporel et spirituel, mais aussi des contenus plus philosophiques: certains parlent en termes d'idéal, d'éthique, de culture...

Il reste que, lorsqu'on est diacre et fonctionnaire et que l'on participe donc, quoique différemment selon les cas, de la laïcité de l'État, il faut bien parvenir à situer sa façon d'être et d'agir dans cet imbroglio de significations. Les trois témoignages de ce dossier montrent combien les interprétations concrètes de la laïcité peuvent être diverses, dépendant souvent tout autant de l'idéologie propre des responsables de services que des cadres législatifs et réglementaires.

Plus que jamais après le Concile Vatican II, «l'Église est aujourd'hui décidée à inscrire sa présence dans le cadre institutionnel de la laïcité»², à renoncer à tout cléricisme, c'est-à-dire à toute tentative de s'imposer en se servant des pouvoirs publics. Quelle peut être alors la juste place de ce cleric «inédit» qu'est le diacre au sein d'un organisme public? La question est posée aux diacres et aux évêques qui les missionnent tout autant qu'à leurs supérieurs et à leurs collègues. Le présent dossier montre au moins qu'il n'existe pas de réponse toute faite, ni pour les uns ni pour les autres (peut-être est-ce pour cette raison qu'il n'y a encore à ce jour aucun diacre magistrat?). La juste place s'invente en chaque lieu concerné. L'enjeu n'est pas mince: réussir l'acculturation du diaconat dans ces institutions, c'est prouver par des actes que l'Église ne cherche pas à reconquérir un pouvoir temporel mais se veut servante des hommes, et qu'elle a quelque chose d'irremplaçable à apporter en ces lieux. ▀

¹ Emile Poulat, dans *Documents Episcopat* n° 14/15 de oct. nov. 2003, page 8.

² Mgr. C. Dagens, *ibidem*, page 15.

Diacre et enseignant

Diacre dans l'enseignement public : pourquoi se taire ?

Patrice Maincent est diacre du diocèse de Lille, professeur de lettres en classes préparatoires. Il raconte comment il a trouvé un équilibre entre l'exigence de neutralité que suppose son métier et le témoignage de la foi.

« **P**rofesseur [...], vous êtes devenu diacre : vous êtes désormais le témoin au milieu de vos collègues enseignants que votre tâche commune est un service de l'homme. [...] Ainsi] vous témoignerez de l'esprit évangélique dans la fidélité au service de l'Éducation nationale, [sachant] que dans sa lettre envoyée aux catholiques de France [en 1996], l'assemblée des évêques reconnaît le caractère positif de la laïcité, telle qu'elle est devenue après plus d'un siècle d'évolutions culturelles et politiques ». Je n'ai rien à changer à cette lettre de mission qui m'a été remise lors de mon ordination, en juin 1997. Issu, personnellement, de l'École dite « libre », mon parcours universitaire m'a amené à exercer depuis plus de trente ans dans le « public », et j'interprète cette destinée comme une vocation, que mon ordination ne pouvait qu'authentifier.

**Tu seras diacre :
cela rapproche l'Église
de nous**

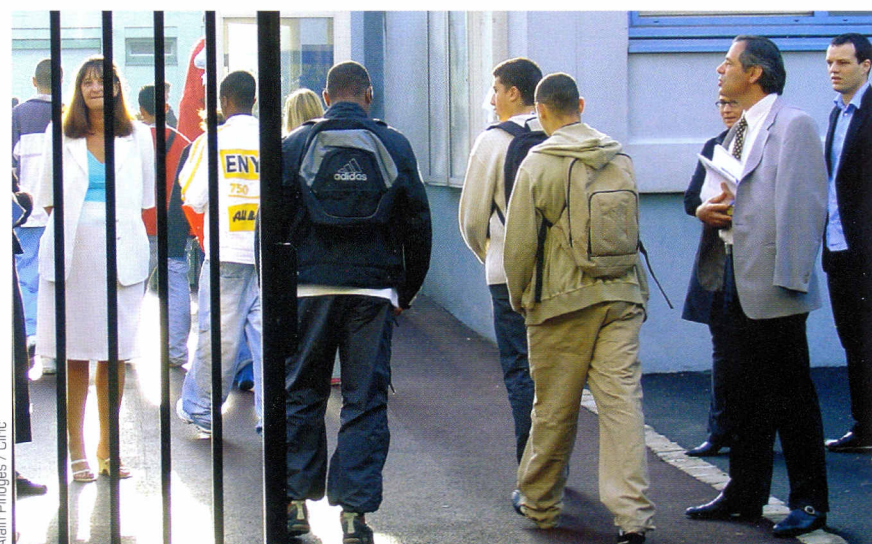
Oui, le diaconat peut être une façon pour l'Église, d'être pleinement partenaire dans la laïcité. Entendons-nous bien : écrire cela, ce n'est certainement pas ignorer ou mettre à l'écart la présence et l'action de nombreux baptisés dans nos institutions publiques ; mais, configuré au Christ-

Serviteur par son ordination, le diacre a pour mission première de témoigner, là où il est, que l'Église rejoint naturellement tout homme, toute femme qui vit dans l'éthique du service. Et c'est bien ainsi, me semble-t-il, que l'annonce de mon ordination fut perçue dans mon entourage professionnel. On ne m'a posé aucune question du genre : « Mais qu'est-ce que c'est qu'un diacre ? » Cette préoccupation semblait seconde par rapport à l'essentiel, que la plupart m'ont exprimé presque textuellement ainsi : « Tu seras diacre, c'est bien ; cela ne nous rapproche pas forcément de l'Église, mais cela rapproche l'Église de nous ; je la croyais plus lointaine, plus enfermée dans son passé ». D'autres, moins nombreux, ont trouvé dans

cette annonce une occasion de me dire comment ils se situaient par rapport à l'Église ou à la foi : celui-ci affirme en même temps son athéisme et son amitié pour moi, celui-là me raconte une blessure spirituelle jamais refermée depuis un entretien avec un prêtre, trente ans auparavant...

La rigueur laïque augmente la passion au moment de l'ordination : quand je lui annonce la date six semaines auparavant, mon Proviseur me dit qu'il va vérifier si mon nouvel état de clerc sera compatible avec celui de fonctionnaire ! La réponse écrite (affirmative, cela tient à un vide juridique) parvient... trois jours avant l'ordination, après avoir mis en émoi le Rectorat et le Ministère lui-même...

Les journaux locaux ne relatant pas, à l'époque, ce genre d'évène-



Alain Pinoges / Gmic

La tâche d'enseigner, un service de l'homme.



Corinne Simon / Cnic

La tolérance, première valeur de la laïcité, exige-t-elle le silence ?

ment religieux, l'annonce de mon nouvel état est loin de se répandre comme une traînée de poudre dans l'établissement. Ni devant les collègues, ni devant mes élèves, je ne me présente comme diacre.

Être laïque est-ce se taire ?

Alors, il y a maintenant ceux qui savent, ceux qui ne savent pas, et les indifférents. Quelques-uns, à l'autre extrémité, prennent le collègue diacre comme une « référence » en matière de religion et me posent des questions « pointues », comme sur la position de l'Église en matière de morale sexuelle – ou même, récemment, un élève m'interroge sur le statut du catéchisme de France... Dans ce « secondaire supérieur » que représentent les classes préparatoires aux grandes écoles, on se pose des questions plutôt intellectuelles, et on garde une certaine réserve sur son « vécu » : un professeur est habitué à exprimer des certitudes, pas des doutes. Néanmoins, cette pudeur ne fait qu'agrandir la face trop pâle, à mes yeux, d'une laïcité conçue

comme neutralité. Être laïque, est-ce se taire ? La tolérance, qu'on brandit comme première valeur de la laïcité, exige-t-elle le silence ? Je ne vois pas comment, dans l'explication d'une page de Pascal (je suis en effet professeur de Lettres), je devrais taire jusqu'où va mon adhésion. La laïcité, je la défends, non pas comme un « baillonnement » des opinions, mais comme leur respect, quand elles cherchent à élever l'homme : « laïcité » est un mot qui rime bien avec « humanité », n'est-ce pas ?

L'Église aussi a l'inertie de ses habitudes

Récemment, nous avons organisé, pour nos élèves littéraires, une « semaine culturelle » : l'emploi du temps habituel avait été aménagé pour faire place à des « ateliers » sur des sujets ouverts. Un collègue d'histoire, notamment, a proposé un atelier « laïcité », un autre une rencontre sur l'Islam. Du coup, j'ai mis en place un apport, suivi d'un échange, sur la Bible : bon succès de curiosité, d'intérêt pour cette culture qui ne dit plus grand chose à cette jeune génération. Du côté

des enseignants, approbation de cette démarche, et aucune réticence apparente : voilà, à mon sens, une vraie laïcité assumée, partagée !

Bien sûr, il faut des événements, des temps forts comme celui que je viens d'évoquer, pour « prendre la température » d'un état d'esprit, pour mesurer, comme ici, le degré d'intégration d'une valeur. Le reste du quotidien est plus gris. Mais à vrai dire, l'Église aussi a l'inertie de ses habitudes : quel combat ne dois-je pas mener, depuis mon ordination, pour que l'aumônerie catholique du lycée prenne en compte la réalité des « prépas » ! N'appartenant ni au second cycle, ni à l'Université, ces mille élèves ne sont pas « prévus » dans la pastorale du monde scolaire et universitaire...

La laïcité ne se vit pas que d'un seul côté. Si elle se veut tolérance et échange, elle doit, chez tous ses partenaires, non pas exiger l'effacement et le silence, mais favoriser une parole dite, écoutée, constitutive d'un vrai dialogue. ▀

Patrice Maincent,
diacre du diocèse de Lille

Diacre et policier

«Mes convictions n'ont jamais servi d'étendard»

André Mahé fut le premier diacre ordonné dans la police nationale. Étienne Amiens qui fut ordonné quelques années après témoigne de son parcours au sein de cette institution.



Alain Pinoges / Cnric

La Police veille à ce que force reste à la Loi.

Dans une démocratie moderne, l'Armée, la Police, la Justice sont des institutions indispensables pour garantir et favoriser le véritable exercice des libertés individuelles des personnes et des groupes sociaux. Chacune de ces grandes administrations, dans son domaine propre, a le devoir de veiller à la paix, la tranquillité publique, la sécurité et la libre circulation des personnes.

La Police, régulateur social

La Police émane de la société elle-même. Elle est à l'image de celle-ci et fait d'elle la gardienne des normes qui permettent à l'état nation d'exister. A sa place elle aide à la

régulation sociale, c'est à dire, qu'elle permet d'assurer la conformité des conduites individuelles aux lois, décrets et règlements établis pour sauvegarder entre les membres d'une même nation une coexistence harmonieuse. Pour utiliser une expression consacrée qui mériterait débat, elle veille à ce que «force reste à la Loi». D'où ce pouvoir coercitif qui lui ait attribué et déplaît tant !

Les tâtonnements des commencements

En entrant en 1970 dans le premier groupe de recherche diacronale du diocèse de Paris, j'étais loin de m'imaginer que mon appartenance à la police nationale susciterait des réserves tant

Un diaconat pour le service d'un monde

On peut ramener à trois les arguments qui justifient l'ordination au diaconat d'un policier ou plus exactement d'André Mahé, policier.

1. Il s'agit d'abord et avant tout d'un service et non d'une promotion ou d'un honneur. Mais on précise aussitôt que ce service n'est pas quelconque : c'est le service d'un certain monde, le monde des policiers qui, dans le cas, est considéré comme un monde de gens très loin de l'Église et d'un monde de pauvres selon l'Évangile.

2. On ajoute ensuite que l'Ordination au diaconat de l'un des leurs est une sorte de chance pour les policiers ou encore une sorte de reconnaissance de ce monde par l'Église. Cela veut dire en clair qu'il y a une compatibilité possible non pas entre diaconat

et police, mais entre le fait d'être policier et le fait de se vouloir chrétien.

3. Le troisième argument invoqué concerne la possibilité de construire l'Église dans ce monde. Cependant, afin d'apporter quelque nuance, on précise aussitôt qu'il s'agit d'édifier des communautés d'Église. En outre, il est intéressant de noter que cette possibilité ne vient pas seulement du fait qu'il y a un ministre reconnu, mais elle a été amorcée par tout un travail préalable. Cela évoque les liens entre l'évangélisation de longue haleine et le ministère.

Henri Denis, *Diaconat, Ministère et Profession*, avril 1982 – Cdrom Textes de référence.

« Il semble que pour l'officier de police Étienne Amiens il y ait un choix à faire au début d'une carrière qui s'annonce pleine d'avenir... Dans notre profession la raison doit l'emporter sur les élans du cœur. »

du côté des autorités policières que de la hiérarchie ecclésiastique. N'allait-on pas raviver les vieilles braises des querelles anticléricales qui couvaient sous la cendre ? Tout était nouveau et il fallait inventer. Se posait également la question canonique du port de l'arme par un « clerc » en période de paix. Pour en avoir le cœur net, le père Basseville, premier responsable du groupe de recherche d'Ile de France nous demandait, à André Mahé et à moi-même, de faire une demande d'autorisation à nos directions respectives pour participer à la recherche et à la formation en vue d'une ordination diaconale éventuelle.

Je fus accueilli fraîchement par mon chef de service qui me rappelait que la Police était une institution républicaine et de ce fait laïque. Il n'était donc pas question d'introduire la calotte sous le képi républicain. Il transmettait cependant ma demande au directeur de la police judiciaire avec la réserve suivante : « *il semble que pour l'officier de police Étienne Amiens il y ait un choix à faire au début d'une carrière qui s'annonce pleine d'avenir... Dans notre profession la raison doit l'emporter sur les élans du cœur.* »

Le directeur de la police municipale dont dépendait André Mahé, gardien de la paix au XIII^e arrondissement de Paris, donnait, lui, un avis favorable. Le directeur de la police judiciaire dont je relevais, suivait pour sa part les observations de mon chef de service. M'estimant lésé dans mes droits, j'insistais

auprès de ma direction au risque de lui déplaire. Je fus alors engagé à promettre par écrit de ne faire aucun « prosélytisme ».

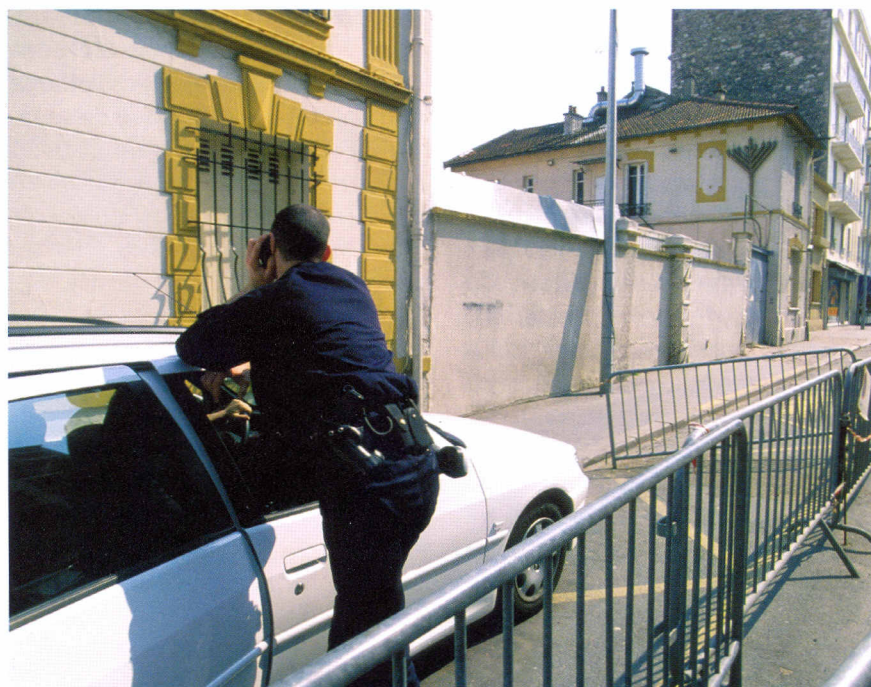
En 1976, après l'ordination d'André, la presse s'est emparée de l'événement ! *Paris Match* sous le titre « Le gardien de la paix se fait diacre pour devenir ange gardien » faisait un assez bon article de deux pages. Par contre, *Le Canard enchaîné*, faut-il s'en étonner, trempait son bec dans une encre qui n'avait rien de sympathique pour ironiser sur ce premier « flic-diacre ».

Le cardinal Marty avait souhaité la discrétion. C'était raté. C'est donc à Blois, quatre ans plus tard et dans la plus grande discrétion que je serais ordonné sans que cela cause

le moindre problème à quiconque et surtout pas au directeur départemental qui espérait que mon engagement ecclésial modérerait mes choix syndicaux. Des policiers de tous grades et des syndicalistes, habituellement debout face à face dans la rue, étaient pour cette « manifestation » côte à côte assis dans la cathédrale !

Je n'ai jamais caché mes convictions

Par la suite, je n'ai jamais rencontré la moindre difficulté à quelque échelon de la hiérarchie que ce soit. Je n'ai jamais caché mes convictions, mais je ne m'en suis jamais servi comme étendard. Je pense que c'est une des raisons pour lesquels je me suis toujours



■ Une mission de régulation sociale.

Alain Pinoges / Cnic-BSE



Alain Pinoges / Circ-BSE

▀ Habituellement face-à-face lors des manifs, assis côte à côte lors de mon ordination.

senti très à l'aise et notamment avec ceux qui ne cachaient pas leurs positions laïques. Je ne rapporterais à titre d'exemple qu'une seule anecdote. A la direction de la formation où j'étais affecté comme formateur, un chargé de mission issu de l'Éducation nationale, militant laïc convaincu avec lequel j'avais sympathisé, me dit un jour, « *Amiens, tu crois en Dieu et moi je n'y crois pas mais au fond nous sommes semblables, nous deux nous vivons ce que nous croyons, en nous respectant.* »

Mais je ne nie pas que d'autres, soucieux du même respect d'autrui, aient pu rencontrer ici ou là des difficultés à vivre leur foi chrétienne. De nombreux cadres policiers, fraternellement solidaires entre eux, le sont beaucoup moins avec leurs collègues chrétiens qui ne partagent pas leurs conceptions philosophiques

Avant d'être un concept rationaliste, la laïcité est une idée chrétienne

C'est au II^e siècle chez Clément d'Alexandrie et Cyprien de Carthage que l'on trouve cette idée de séparation des pouvoirs temporels et spirituels, idée reprise par Tertullien qui la radicalise avec une pointe de fanatisme. Les franciscains désigneront au XVI^e siècle de « *lais* » = laïcs les frères non prêtres.

Alors, ce n'est pas en faisant passer tous les fonctionnaires dans le lit de Procuste que la République sera réellement laïque. On a hélas trop souvent tendance à penser que la laïcité est synonyme de neutralité. Faut-il que l'on proclame que toutes les religions se valent, que l'opinion religieuse d'autrui est à calfeutrer dans la sphère privée pour que l'on donne sens à la laïcité ? Je ne le pense pas. Respecter

Vivre sa foi et être diacre dans une institution est possible sans manquer au respect de la laïcité républicaine...

mon voisin ne m'oblige pas à être inodore, incolore et sans saveur. Bien au contraire pour qu'il y ait de la vie il faut être soi-même. Vivre sa foi et être diacre dans une institution aussi « normée » que la police nationale est possible sans manquer le moins du monde au respect de la laïcité républicaine... Il y a aujourd'hui vingt-trois diacres qui sont ou ont été policiers. Ce qui compte pour chacun d'eux c'est de vivre l'Évangile sans en renier un iota tout en étant d'excellents professionnels. C'est comme cela que se vit intelligemment la laïcité. ▀

Etienne Amiens

A ce sujet, vous pouvez reprendre les articles « *Diacres policiers/policiers diacres* » dans les n° 103 et 104 de *diaconat aujourd'hui*.

Diacre et officier militaire

Diacre... ou aumônier militaire ?

Il y a vingt-cinq ans, le 8 mars 1980, l'évêque de Lille ordonnait en l'église Saint-Maurice à Lille, un lieutenant du service de santé des armées, au diaconat permanent.

Il a fallu beaucoup d'audace et de persévérance pour surmonter les obstacles que l'on disait insurmontables: questions du côté Église, interrogations du côté militaire « sur cette secte qui naissait à l'Hôpital militaire. » Mais ce 8 mars, un colonel, président national des officiers chrétiens, apportait l'aube « *parce que à travers ce geste de partage de foi entre chrétiens engagés, il est bon d'apporter un témoignage public et collectif de notre Église militaire* ».

Une neutralité qui s'impose

Soumis par le règlement au respect de la neutralité des armées et à l'obligation de réserve, j'ai vécu mon ministère de diacre pendant douze ans dans le partage de la vie quotidienne des militaires de tout grade, et sans

n'avoir jamais été confondu avec le rôle de l'aumônier militaire. Diacre et officier, j'ai saisi comme une chance le fait d'être limité par le règlement dans cette neutralité qui impose, pendant le service, de respecter l'autre dans ses choix politiques, philosophiques et religieux et de ne pouvoir exercer quelque pression que ce soit en vertu de l'autorité dont on est investi.

Cela ne veut pas dire que le diacre comme le chrétien n'ait pas à vivre son métier dans les armées sans référence à l'Évangile, mais cela ne passe pas par le discours mais par des actes. Ainsi, ces premières volontaires féminines qui s'étaient engagées pour échapper à des problèmes de toutes sortes et qui se retrouvaient dans un monde jusqu'alors exclusivement masculin. Abusées ou perdues et voilà deux suicides successifs. Cela a été l'occa-



▲ Jean Grave, diacre, douze ans au service de l'armée.

sion d'une rencontre de personnes de bonne volonté pour voir comment éviter l'hémorragie et surtout mieux entendre leurs questions et y répondre efficacement.

Être au service de ceux qui sont à mon service

Vivre ce service de Jésus Christ au quotidien, c'était aussi apprendre aux subordonnés à l'Hôpital militaire à être au service des malades et non l'inverse. Cela passait aussi par le contact avec les collègues: à l'occasion de l'année des capitaines, comment les aider à réfléchir aux enjeux humains proposés par la hiérarchie plutôt que simplement exécuter des ordres. C'était aussi mobiliser un franc-maçon, un officier musulman, un appelé agnostique guitariste, une assistante sociale pour que les quelques malades qui ne pouvaient



Alain Fringos / Cifrac

▲ Réfléchir ensemble aux enjeux humains.

sortir puissent passer un moins mauvais réveillon de Noël.

Est-ce utile de préciser que je n'ai jamais fait l'objet d'un reproche pour cette attention portée aux personnes mais qu'au contraire des supérieurs n'ont pas hésité à demander « au diacre » d'intervenir lorsqu'il apparaissait que le problème n'était pas d'ordre hiérarchique.

La responsabilité qui était mienne en fin de carrière: chef d'établissement ne m'exemptait d'aucune obligation de commandement mais la question personnelle qui m'était posée par le diaconat était: comment être au service de ceux qui sont à mon service? Comment vivre les relations de commandement avec les autres chefs de Corps? Je peux dire que tout cela a été très bien vécu et dans des relations humaines chaleureuses.

L'essentiel est vécu au contact des gens

Je n'ai voulu souligner qu'une facette de la mission que j'ai vécue dans les armées, pendant le service. Beaucoup d'autres choses se sont vécues hors service et

dans le cadre de l'aumônerie militaire, mais je pense que l'essentiel de ma vie de diacre pendant cette période c'est ce que j'ai vécu au quotidien dans le contact permanent des gens de tous âges de tous horizons et de tous grades avec la nette impression que les barrières hiérarchiques s'estompaient. C'est cet appelé qui m'écrivait en quittant l'armée: « *Je tiens à vous remercier pour tout ce que vous avez fait et qui a fait de mon séjour à Lille, un moment très positif, privilégié même...* » ou cette femme employée civile qui se disait non croyante: « *Personnellement le diacre que je connais est pour moi un ami, et tout d'abord c'est l'homme par lui même que j'apprécie avec ou sans ses idées.* »

Le conseil supérieur de la fonction militaire a donné son avis, il y a quelques années, sur l'ordination éventuelle des militaires au diaconat, précisant que les fonctions du diacre ne pourraient s'exercer qu'en dehors du service: ce qui me semble être tout à fait conforme à la présence du diacre dans ce milieu. ▀

Jean Grave

L'essentiel de ma vie de diacre je l'ai vécu dans le contact permanent des gens de tous âges de tous horizons et de tous grades avec la nette impression que les barrières hiérarchiques s'estompaient.



▀ Servir le maintien de la paix.

Le diaconat à l'épreuve de la laïcité

La laïcité revient avec insistance dans les publications en cette année du centenaire de la loi de 1905. Le pape Jean Paul II lui-même s'est adressé aux évêques de France pour leur dire que, bien compris, le principe de laïcité appartient aussi à la doctrine sociale de l'Église. C'est l'une des affirmations les plus remarquées de cette lettre du pape (11 février 2005). Il faut noter également l'intérêt qu'il attache à la présence active et reconnue des chrétiens dans l'espace public, au service des valeurs fondamentales que la société se doit d'inscrire dans les faits et dans les règles elles-mêmes du « vivre ensemble ».

N'y a-t-il plus trace de ce qui fut, au moment de la mise en place de la laïcité en France, « une idéologie conquérante et anticatholique » ? (*Lettre aux catholiques de France* – 1996). Personne ne peut se cacher que l'histoire sur ce point a été profondément conflictuelle. Les « évolutions culturelles et politiques », dont parlent les évêques de France dans ce document de 1996, ont été vécues de part et d'autre au sein d'un dialogue parfois difficile mais finalement constructif. Si les débats des années 1980 avec leur caractère essentiellement polémique étaient encore présents à l'esprit des Français, la situation de diacres dans l'enseignement public aurait dû être un sujet d'âpres controverses. Voici qu'elle est perçue d'abord, nous explique Patrice Maincent, comme un signe de la proximité de l'Église sur ce terrain de l'éducation, où rien ne va de soi aujourd'hui. Malgré l'ironie autour du « premier flic-diacre », la police s'est montrée à son tour sous les traits d'une institution où le respect des convictions permet à un diacre

de « se sentir très à l'aise » avec le principe de la laïcité. Etienne Amiens tient à préciser qu'il n'a jamais caché son identité de chrétien et de ministre de l'Église, mais qu'il s'est bien gardé de « s'en servir comme étendard ». Ce qui signifie sans doute que la foi et ses conséquences éthiques peuvent faire l'objet d'un réel témoignage dans l'exercice d'un métier aussi délicat que celui de policier. On verrait mal comment les mettre en parenthèse. Mais on verrait aussi mal le besoin de les arborer en toute occasion, comme si le message chrétien devait mettre les croyants à part dans une société où, au contraire, la seule ambition digne de l'Évangile est celle de servir authentiquement en relation avec tous.

Comment être au service ?

L'armée est l'une de ces institutions où l'exercice de l'autorité réclame un sens particulièrement aigu du service. De plus le souci de la neutralité, par rapport aux collègues et aux subordonnés, apparaît ici comme une condition essentielle du bon fonctionnement des uni-



Alain Pinoges / Cric

■ Au service de l'édification d'une communauté.

tés où un officier, au nom de la nation, remplit sa mission de commandement. La présentation que fait Jean Grave de son itinéraire porte la marque très explicite de cette exigence. Être diacre et ne pas être en position d'aumônier : voilà qui risquerait de ne pas être facilement compris de certains dans nos communautés chrétiennes. « Comment être au service ? » :

A l'heure qu'il est, personne ne devrait plus pouvoir dire que le respect des consciences se traduit nécessairement par le silence.

voilà l'interrogation qui mérite d'être retenue comme l'essentiel de la visée diaconale, avec bien sûr cette note « d'attention aux personnes » qui est caractéristique de l'Évangile du Christ.

Ne jamais faire état de ses positions personnelles?

Trois diacres nous disent ainsi comment ils interprètent la laïcité dans des contextes professionnels où elle est de toute évidence la règle d'or. Ce qui est frappant, c'est la conviction avec laquelle ils rejettent une laïcité faite de pure abstention. Cette forme de neutralité n'a plus de sens. Pendant longtemps la dominante de la tradition laïque a pu se résumer ainsi: ne jamais faire état de ses positions personnelles, principalement en matière religieuse. Tout essai d'influence dans l'espace public, ne pouvait que faire ressurgir le spectre d'une Église catholique préoccupée d'hégémonie sur la société française. En effet la laïcité en France, et surtout par rapport à l'école, avait été pensée en fonction de ce danger d'emprise de l'Église catholique, tel qu'il avait été ressenti et combattu avec acharnement par les premiers artisans des « lois laïques ».

Le langage des actes est préférable aux discours

Insensiblement les esprits se sont ouverts, au cours du siècle écoulé, à l'idée que la confrontation respectueuse est une attitude bien

plus positive que le seul silence. Reste la peur du « prosélytisme ». Comment concilier le témoignage et le refus radical du prosélytisme? Le point de vue de Patrice Maincent et celui d'Etienne Amiens nous placent clairement devant cette question. Jean Grave montre comment, dans son cas, le langage des actes est préférable à ce qu'il appelle « le discours », tout en affirmant que pour lui le métier ne peut être vécu « sans référence à l'Évangile ». Il n'est donc pas question de taire systématiquement cette référence.

Une contribution spécifique aux débats démocratiques

La lettre de Jean Paul II aux évêques de France évoque le droit strict, pour les personnes, de « faire état de leur appartenance religieuse ». Ce droit s'insère dans une logique de la laïcité qui voudrait que les chrétiens, mais aussi les membres d'autres confessions religieuses, puissent apporter une contribution spécifique aux débats démocratiques. « Faire état » peut se moduler diversement selon les lieux où les croyants sont appelés à intervenir. Il est des institutions où le devoir de réserve est certainement plus manifeste que pour d'autres. A l'heure qu'il est, personne ne devrait plus pouvoir dire que le respect des consciences se traduit nécessairement par le silence. ▀

Gaston Piétri

Diaconat, ministère et profession

Quel est le sens de la profession exercée par un ministre ?

Il me semble qu'il faut se garder de deux excès assez évidents :

* d'une part ne considérer sa profession que comme un pur moyen de vivre. C'est courir le risque d'une certaine dichotomie entre le métier humain et le ministère. Bien entendu, une certaine justification par le simple fait de vouloir être homme comme tout le monde n'est pas à exclure totalement.

* d'autre part, sur valoriser la profession par le ministère. On aboutirait à une sorte de « sacralisation » de la profession par le fait d'être prêtre ou diacre (les objections faites au diacre-policier n'échappent pas tout à fait à cette manière de voir). On sacrifierait par le ministère soit le rôle social, soit la situation humaine (cf. parfois la sacralisation inconsciente de la pauvreté-misère).

Partons de ce fait : un diacre est un policier ou un policier se fait diacre. Certes, son ministère concerne « naturellement » (comme l'on dit) son milieu professionnel, son milieu immédiat. (...) En conclusion, on pourrait qualifier le diaconat de trois manières (à propos du problème que nous avons posé) :

* un diaconat pour le service d'un monde (au nom du Christ Serviteur), mais pas pour « justifier » ce monde.

* un diaconat au service de l'édification d'une communauté ecclésiale, et en relation avec l'Église (exigence de communion).

* un diaconat professionnalisé, mais pour un service qui demeure ouvert aux autres singularités du monde et à l'universalité chrétienne. ▀

Le diaconat dans la mission de l'Église, Comité national du diaconat, janvier 1986, in Cdrom Textes de référence.